

# CONTACT !

L'Info de l'interpro



## SOMMAIRE



- ♦ **EDITO**
- ♦ **PIQÛRES DOULOUREUSES PAR ORDONNANCES**
- ♦ **ACTION MAN DIESEL CONTRE LES HEURES SUPP IMPOSÉES**
- ♦ **LA COLÈRE DE LA PETITE ENFANCE FACE À DES ÉLUS INTRANSIGEANTS**
- ♦ **NEWS : PAGE FACEBOOK**
- ♦ **VOYAGES, VOYAGES**
- ♦ **ELECTIONS PROFESSIONNELLES CHANTIERS**
- ♦ **ELECTIONS PROFESSIONNELLES LYDALL**

## Pour une CGT solide et offensive !!!

Cher(e)s camarades,

A l'heure de la parution de ce nouveau journal « Contact », le gouvernement passe en force devant les parlementaires un projet de Loi d'Habilitation lui permettant, le temps de vos congés payés, de légiférer sur tout ce qui fait le contenu de votre travail quotidien à savoir le Code du Travail.

Depuis quelques années déjà les réformes se suivent et continuent de mettre à mal les salariés qu'ils soient du privé ou du public.

Face à ce constat, la CGT a des propositions alternatives à faire valoir comme le Nouveau Statut du Travail Salarié ou un nouveau code du travail du 21ème siècle.

Ces propositions sont étayées par de nombreuses campagnes comme le coût du capital, la réduction du temps de travail à 32H ou la reconquête d'une véritable politique industrielle.

Seulement, pour que la CGT puisse porter ces analyses et imposer ces thèmes il lui faut créer les conditions d'un rapport de force autrement plus puissant, ancré dans toutes les entreprises, pour proposer aux salariés d'autres perspectives que l'austérité et le renoncement.

Cette force dont peut se doter la CGT dépend de ce que chaque syndiqué aujourd'hui est prêt à faire au sein de son syndicat et de ce que chaque syndicat met en place pour développer le rayonnement de la CGT en territoire et dans les professions.

L'heure est venue de réfléchir sur notre outil syndical et de le faire progresser pour que les salariés puissent lui donner le poids nécessaire pour une CGT qui soit incontournable, une CGT sur laquelle on puisse compter non seulement pour défendre nos intérêts mais surtout conquérir de nouveaux droits.

Nous nous devons de réfléchir à tous les niveaux sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la syndicalisation et créer de nouvelles bases dans tous les secteurs d'activités.

Ces sujets prépondérants de la structuration et de la syndicalisation seront les piliers de nos travaux lors de l'Assemblée Générale du 28 Septembre prochain.

Chaque syndicat, chaque structure doit dès à présent se doter de plans de syndicalisation précis et réalisables pour se déployer vers le maximum de salariés, gagner la confiance et l'adhésion du plus grand nombre pour affronter les défis que la société nous impose aujourd'hui.

Commençons dès cet été par mettre en place dans tous les syndicats et sections, mais aussi en interprofessionnel, des plans de diffusion de tracts pour que la Journée Nationale de mobilisation et de grève du 12 septembre 2017, contre la réforme du code du travail par ordonnances soit une réussite et résonne dans tout le pays comme le premier avertissement au gouvernement qui en appellera sûrement d'autres !!!

## UNE PIQÛRE DOULOUREUSE PAR ORDONNANCES !!!

Les français ont donné les pleins pouvoirs à un homme issu de la finance, dont son ancien patron «ROTHSCHILD» est bien connu pour servir la classe ouvrière, qui veut de la façon la plus anti-démocratique imposer par ordonnances les mesures suivantes :

- Réduire le contrôle des syndicats sur les abus des entreprises et instituer la démocratie directe dans l'entreprise (référendum) tout en rejetant ce dispositif en politique,
- Réduire pour l'entreprise, le coût des licenciements abusifs,
- Réduire les recours contre les plans sociaux et faciliter les licenciements économiques,
- Ne plus faire contribuer les entreprises à la charge du chômage, laissant par la même le financement des allocations des demandeurs d'emploi à un état souverain qui n'a plus besoin des syndicats pour ordonner,
- Réduire le nombre d'instances représentatives des salariés dans les entreprises en les fusionnant,
- Réduire le salaire indirect des salariés et augmenter la CSG de près de 2% pour tous y compris les retraités qui verront dès lors leur pension nette diminuer d'autant (moins 300 € sur l'année pour un retraité touchant 1450 €/mois),
- Instituer dans le code du travail, le C.D.I.C (chantier) ou .P (projet), ce qui revient à permettre une précarisation à outrance de tous les contrats de travail.

Ce modèle politique est connu, c'est celui du Royaume-Uni (initié par TATCHER) dont le taux chômage est plus faible qu'en France (pour cause de radiation des demandeurs d'emploi du système d'allocation chômage) mais avec un taux de travailleurs pauvres plus élevé en raison de la très grande souplesse du droit du travail qui n'est pas codifié, de toute façon là bas il n'existe ni Délégués du Personnel, ni Comité d'Entreprise et le salaire minimum est réservé au plus de 25 ans et le droit aux allocations chômage

suspendu (de 1 à 26 semaines) en cas de licenciement pour faute ou démission.

**Cela nous rappelle quelques velléités macronniennes,** qui feront l'objet de discussions avec les syndicats et ça comme nous le dit la CFDT c'est le plus important, peu importe le résultat pour cette centrale réformatrice qui n'a pas caché son soutien au nouvel énarque. Peu importe pour les nouveaux députés en marche, dits de la société civile, si Arnault et sa famille ont augmenté de 33% en 1 an leur fortune afin de devenir la famille française la plus riche, avec un matelas de 47 milliards d'Euro.

Nos députés «En marche» savent-ils que le MEDEF avec l'aide de son parti politique est en train d'appauvrir notre pays et ses concitoyens, pour le seul enrichissement de ses dirigeants.

**La CGT** n'est pas là pour négocier le poids des chaînes qui nous lient aux entreprises et qui appauvrissent le peuple, alors il nous appartient à tous et toutes de convaincre le monde du travail que ce qu'on laisse faire aujourd'hui, sera irréversible demain.

**Peut-être n'est-il pas trop tard pour que le monde salarial fasse entendre sa voix, le parlement ne le fera pas pour nous ?**



## ACTION MAN DIESEL CONTRE LES HEURES SUPP IMPOSÉES

Pour la première fois depuis la mise en place de l'accord de 2002 sur le temps de travail, l'employeur tente d'imposer des heures supplémentaires de façon collective. Cette mesure, contraire à l'accord, concerne dans un premier temps l'ensemble des ouvriers de l'Assemblage et Sous-assemblage, des Essais, des Fluides, du Kitting et du Magasin.

Ce sont au total **154 ouvriers qui sont touchés par l'imposition de 2 heures supplémentaires par jour et ce, pendant 11 semaines consécutives** (du 19 juin au 1er septembre).

Chacun imagine aisément les difficultés que génère cette pratique pour les salariés concernés.

Il est évident que si cette mesure se met en place une fois, elle sera sans nul doute reconduite et appliquée pour n'importe quel service et ce, aussi bien pour les ouvriers que les ETDA.

La CGT appelle à un débrayage de tous les quarts et journée normale y compris le Samedi et Dimanche pour défendre cet accord collectif du temps de travail !!!

## LA COLERE DE LA PETITE ENFANCE FACE A DES ELUS INTRANSIGEANTS !!!

La municipalisation de l'O.M.J (office municipal de la jeunesse), et la mise en place de la réforme des rythmes scolaires se font dans la douleur.

Les animateurs ont pu faire remonter quelques-unes de leurs inquiétudes et être écoutés sur quelques-unes de leurs demandes mais beaucoup d'entre elles n'ont pas encore été résolues.



Aussi, il leur a paru nécessaire, pour être réellement écoutés, entendus, de mettre en place des temps de débrayage. Ils ont fait le choix de ne pas impacter le temps du 12-14, temps durant lequel il est difficile pour les parents de trouver des solutions de garde. Tirillés toutefois entre leurs devoirs professionnels, le respect qu'ils ont envers le public et les familles, et la nécessité de faire valoir des droits fondamentaux, ils se devaient d'agir...

Depuis la municipalisation de l'OMJ au 1er septembre 2016, le syndicat CGT des territoriaux de la mairie de Saint-Nazaire a organisé 3 réunions d'informations syndicales suivies par une cinquantaine d'agents (pas toujours les mêmes).

Les agents aidés par la CGT ont ainsi obtenu des avancées après de nombreuses actions et interventions en Comité Technique, un débrayage de 30 agents des centres de loisirs le 21 juin entraînant l'annulation d'un défilé dans le cadre des festivités de « The Bridge » et le débrayage de 80 agents des accueils périscolaires :

Les 48 agents qui ont subis une diminution de leur taux horaire après la municipalisation toucheront une indemnité différentielle.

- Les réunions d'information syndicale faites

en dehors de leur temps de travail seront comptabilisées dans leurs compteurs d'heures.

- Les temps de déplacements de lieu de travail au lieu de réunion seront considérés comme du temps de travail.
- Les agents effectuant plus de 2 allers-retours domicile/travail auront une compensation financière ainsi que les agents qui utilisent leurs véhicules personnels pour des déplacements professionnels.
- Les directeurs adjoints et les directeurs remplaçants des centres de loisirs toucheront une indemnité de fonction.

Il reste encore aujourd'hui des revendications majeures à satisfaire.

➤ La mise à 0 des compteurs en fin d'année scolaires. L'annualisation du temps de travail doit se faire sur une année et pas sur une carrière.

➤ Le paiement des temps complémentaires pour les agents à temps partiels dès le mois suivant et pas 2 mois après.

➤ La titularisation ou la CDIisation des agents contractuels afin d'avoir une visibilité au-delà d'une année.

## NEWS

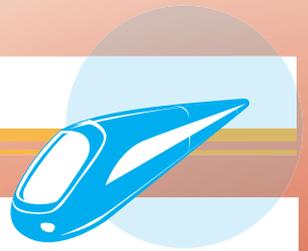
L'Union Locale se met à la page et vient d'ouvrir sa page Facebook pour permettre à un maximum de syndiqués de rester informés des dernières initiatives et actions du territoire et dans les entreprises.

N'hésitez pas à alimenter le partage d'informations en envoyant vos tracts et publications à l'UL pour qu'elles apparaissent sur la page : Union Locale CGT Saint-Nazaire



AIMEZ ET PARTAGEZ LA PAGE !!!!

# VOYAGES, VOYAGES...



Le Conseil Régional et SNCF Mobilités négocient une nouvelle convention TER pour les 5 ans (ou plus) à venir. Entre la position dogmatique de la majorité régionale qui veut ouvrir le TER à la concurrence et une SNCF Mobilités uniquement tournée vers les profits, les usagers et les cheminots n'ont pas voix au chapitre. Les usagers, les salariés, ont pourtant un besoin vital de trains, au bon prix, aux bons horaires, fiables et qui circulent en toute sécurité pour se rendre au travail ou pour leurs déplacements personnels.

Selon la direction SNCF, la Région envisage un budget pour la nouvelle convention en réduction de 20 millions d'euros par an. Soit 100 millions d'€ de moins pour plus de trains alors que le Conseil Régional a déjà acté une aide exceptionnelle aux départements de 120 millions d'€ pour la route.

Afin de construire un espace démocratique, la CGT a mené une campagne d'information, de débat et d'actions depuis décembre 2016 : rédaction d'un « cahier des

charges » TER, réunions publiques, « opérations gares ouvertes » comme à Savenay ou St Nazaire, ont été autant d'initiatives qui nous ont permis de construire la mobilisation du vendredi 23 juin devant le Conseil Régional. Outre le fait que la CGT a constaté qu'elle était redevenue une interlocutrice privilégiée auprès de la nouvelle opposition socialiste, l'entretien d'une délégation auprès du président de région, Mr Retailleau, a permis de renouer le dialogue.

Si la question de l'expérimentation de l'ouverture à la concurrence semble rester un point de blocage, néanmoins un avenant de 6 mois a été signé entre le président Pépy et la Région des Pays de la Loire. La future convention serait renouvelée à l'issue jusqu'en 2023... année de l'ouverture aux appels d'offre sur les TER et Intercités. D'ici là la CGT continuera à construire le rapport de force et proposer des alternatives pour défendre le service public ferroviaire.

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES CHANTIERS STX

Du jeudi 29 juin au 6 juillet 2017 :

Les résultats pour la CGT : (La CGT n'était pas représentée dans le 3ème Collège).

| ELECTIONS 2017 | %DP Titulaires | Elus DP Titulaires | %CE Titulaires | Elus CE Titulaires |
|----------------|----------------|--------------------|----------------|--------------------|
| 1er Collège    | 61%            | 7 sur 10           | 58%            | 3 sur 5            |
| 2ème Collège   | 27%            | 2 sur 6            | 27%            | 1 sur 3            |
| 3ème Collège   | /              | 0 sur 4            | /              | 0 sur 2            |
| GLOBAL         | 30%            | 9 sur 20           | 29%            | 4 sur 10           |

Sur le total, la CGT reste la première organisation syndicale (Résultats CE Titulaires) avec 29%des voix, devant CFE-CGC (25%), la CFDT (23%), et FO (22%)

Au regard des résultats, la CGT revendique le poste de secrétaire au Comité d'Entreprise pour les 4 années à venir.



## ELECTIONS PROFESSIONNELLES LYDALL

Elections professionnelles LYDALL :

1er Collège : CGT 28 voix ; 2 Titulaires et 2 Suppléants  
FO 31 voix ; 2 Titulaires et 2 Suppléants  
2ème collège : FO 15 voix ; 1 Titulaire, 2ème tour pour le Supplément  
CGT - pas de liste

Suite à l'arrivée d'une liste FO conduite par l'ancienne DS CFDT, la CGT perd la première place et le secrétariat du CE, ce qui n'augure rien de bon pour les salariés, affaire à suivre...